CIHM Microfiche Series (Monographs)

ICMH
Collection de microfiches (monographies)



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadian de microreproductions historiques

(C) 1997

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

L'institut a microfiimé le meilleur exemplaire qu'il lui a

30x

The institute has attempted to obtain the best original

10x

copy available for filming. Features of this copy which été possible de se procurer. Les détails de cet exemmay be bibliographically unique, which may after any of plaire qui sont peut-être uniques du point de vue biblithe images in the reproduction, or which may ographique, qui peuvent modifier une image reproduite, significantly change the usual method of fliming are ou qui peuvent exiger une modification dans la méthochecked below. de normaie de flimage sont indiqués ci-dessous. Coloured covers / Coloured pages / Pages de couleur Couverture de couleur Pages damaged / Pages endommagées Covers damaged / Couverture endommagée Pages restored and/or iaminated / Pages restaurées et/ou pellicuiées Covers restored and/or iaminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées Cover title missing / Le titre de couverture manque Pages detached / Pages détachées Coloured maps / Cartes géographiques en couleur Showthrough / Transparence Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couieur (i.e. autre que bieue ou noire) Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression Coloured plates and/or illustrations / Pianches et/ou iliustrations en couleur includes supplementary material / Comprend du matériei suppiémentaire Bound with other material / Reilé avec d'autres documents Pages whoily or partially obscured by errata slips. tissues, etc., have been refilmed to ensure the best Only edition available / possible image / Les pages totalement ou Seule édition disponible partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une peiure, etc., ont été fiimées à nouveau de façon à Tight binding may cause shadows or distortion along obtenir ia meilieure image possible. interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge Opposing pages with varying colouration or inténeure. discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des Blank ie aves added during restorations may appear colorations variables ou des décolorations sont within the text. Whenever possible, these have been filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image omitted from filming / ii se peut que certaines pages possible. bianches ajoutées iors d'une restauration apparaissent dans ie texte, mais, iorsque ceia était possible, ces pages n'ont pas été filmées. Additional comments / Commentaires suppiémentaires: This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

22x

24x

20x

18x

16x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Bibliothèque générale, Université Laval, Québes, Québes.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol — (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposura are filmed beginning in the upper left hand corner, laft to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la cénérosité de:

Bibliothèque générale, Université Laval, Québec, Québec.

Les images suivantes ont été reproduites evec la plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contret de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couvertura en papier est imprimée sont filmés en commançent par le premier plet et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par la second plet, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une tella empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernièra imege de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifia "FiN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., pauvent être filmés à des taux de réduction différents.

Lorsque la document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gaucha à droite, et de haut en bas, en prenant la nombre d'imeges nécessaire. Les diagrammes suivents illustrent la méthode.

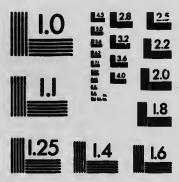
1	2	3

1	
2	
3	

1	2	3
4	5	6

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street Rochester, New York 14609 USA (716) 482 - 0300 - Phone

(716) 482 - 0300 - Phone (716) 288 - 5989 - Fax · ***

IN FAMILY DE L'ENE-PONDEN

()

A, 2 CUMMIS

 $T=-L_{\beta}\hat{u}^{\dagger}$

And the Committee of Manager International Section 1960.

0

MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE DIVISION DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE E E LA RÉFRIGÉRATION OTTAWA, CANADA.

5.F 271 C462 1913

LE FROMAGE DE L'ISLE-D'ORLÉANS

PAR

J. C. CHAPAIS

Assistant-Commissaire de l'Industrie Laitière



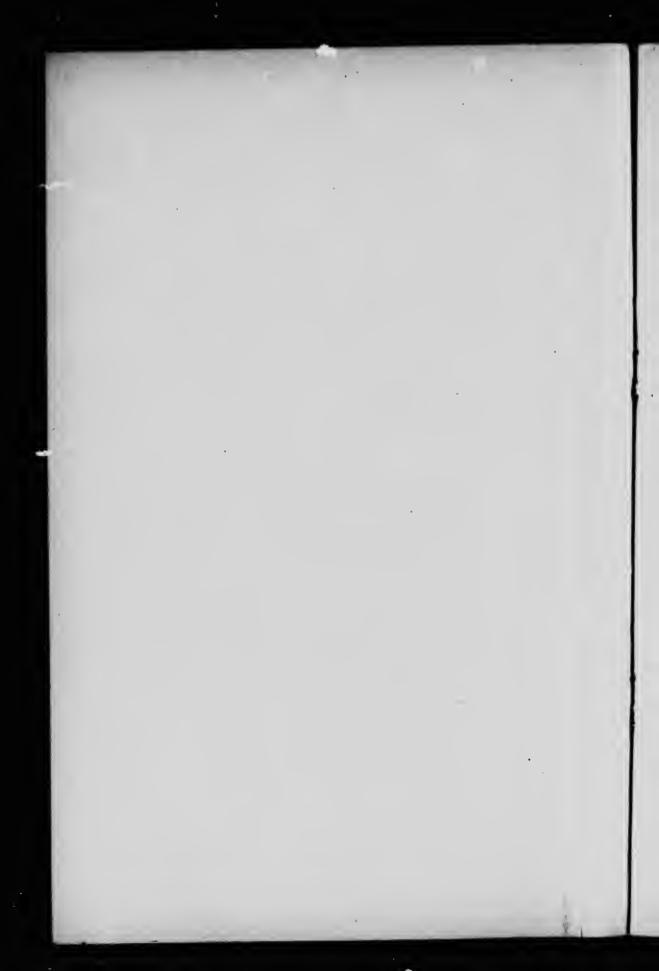
Bulletin Nº 37

Série du Commissaire de l'Industrie laitière et de la réfrigération

OTTAWA
IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT
1918

40001-1





LETTRE D'ENVOL

OTTAWA, 15 mars 1918.

A l'honorable

Ministre de l'Agriculture,

Monsteur Le Minister,—J'ai l'honneur de vous soumettre le manuscrit d'un bulletin intitulé "Le fromage raffiné de l'Isle-d'Orléans". C'est une description du fromage que font, depuis de longues années, certaines familles de cultivateurs de l'Isle-d'Orléans, accompagnée de quelques notes sur les procédée de fabrication. Le tout a été préparé par M. J. C. Chapais, assistant-commissaire de l'industrie laitière.

Cette description du fromage de l'Isle-d'Orléans avait été préparée en premier lieu par M. Chapais pour le Journal de l'Agriculture et de l'Horticulture, publié par le ministère d'Agriculture de Québec. Elle a été depuis publiée sous forme de feuillet. Cette nouvelle édition a été un peu revisée.

J'ai l'honneur de recommander qu'elle soit imprimée comme bulletin n° 37 de la série du commissaire de l'industrie laitière et de la réfrigération, pour distribution générale.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur.

J. A. RUDDICK,

Commissaire de l'industrie laitière et de la réfrigération.

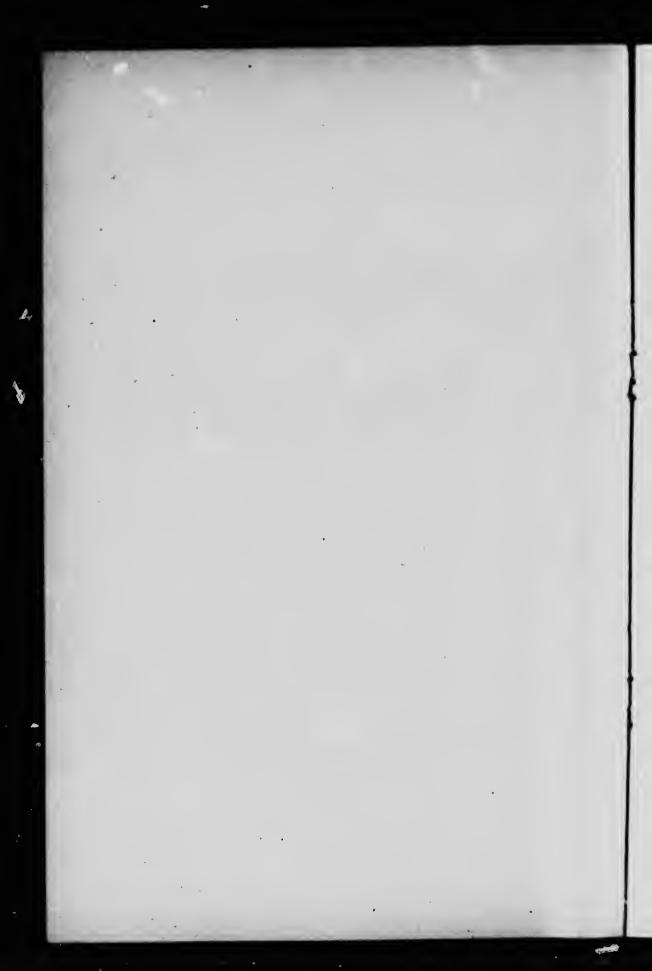
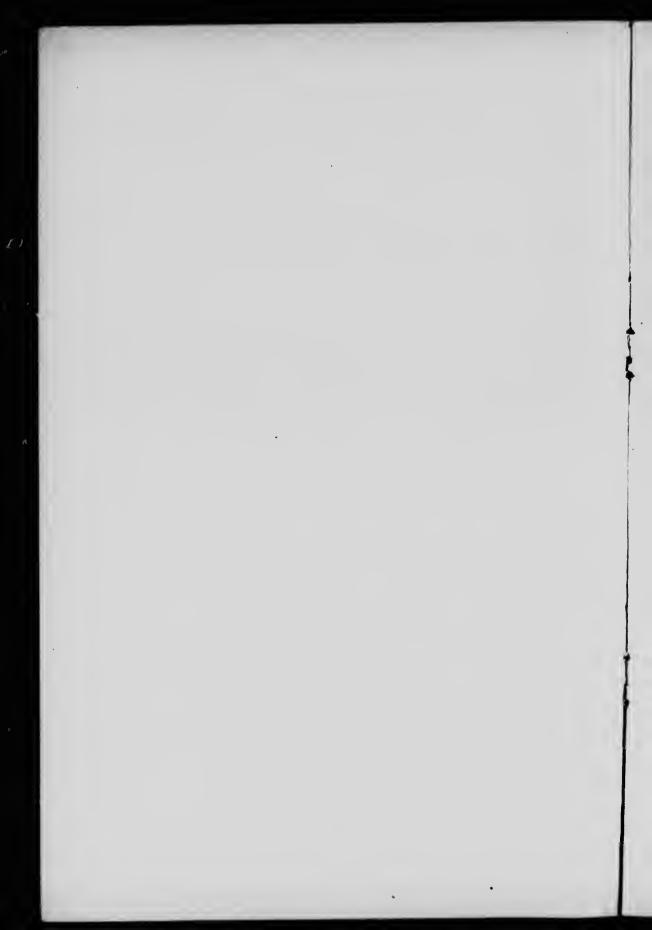




Figure I Fainselle.



Figure 2+-Casserele d'égouttement avec faisselles. $40001{-}2$



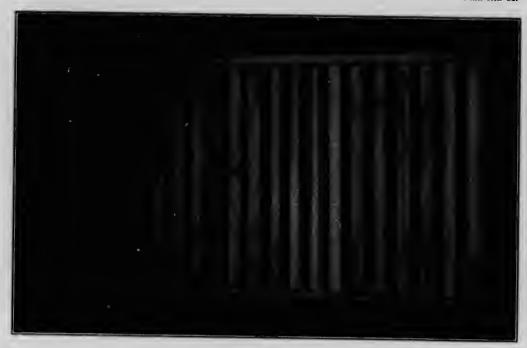


FIGURE 1--Rack.



Figure 2-Paillasson.



LE FROMAGE DE L'ISLE-D'ORLEANS

Par J. C. Chapais.

Il se vend chez les épiciers de la vieille ville de Québec, dans la province de Québec, au Canada, un petit fromage à pâte molle, très affiné, excessivement odorant, qui fait les délices de tous les gourmets amateurs de fromage. Il est de fabrication domestique et ne se produit que chez les cultivateurs de l'Isle-d'Orléans, comté de Montmorency. Cette île est située à quelques milles de la ville de Québec, dans le fleuve Saint-Laurent. Sur l'île on appelle ce fromage: "fromage raffiné", (ce mot "raffiné" étant une corruption du mot "affiné") et il donne un assez bon profit à ses fabricants. J'ai pensé qu'il serait intéressant de mettre les lecteurs du Journal d'Agriculture au courant de sa fabrication, d'autant plus que, bien souvent, des personnes, qui ont eu l'occasion de déguster cette variété, m'ont demandé des renseignements à son sujet.

J'ai profité d'une récente excursion officielle sur l'Isle-d'Orléans pour prendre des informations exactes auprès d'une des meilleures familles de fabricants de ce fromage, celle de monsieur Joseph-P. Roberge, de la paroisse de Saint-Pierre qui, grâce à son extrême obligeance, m'a mis en mesure de décrire en détail la fabrication de ce petit

fromage de fantaisie.

NOTICE HISTORIQUE.

J'ai d'abord travaillé à me rendre compte de l'origine de ce fromage. Kalm, un naturaliste suédois, qui a visité la Nouvelle-France en 1749, le mentionne dans la relation de son voyage. J'aî pu constater qu'il se fabrique pour le marché, presqu'uniquement dans la paroisse de Saint-Pierre de l'île, et ce depuis un temps immémorial, dans seulement dix familles qui, de père en fils, il serait peut-être plus juste de dire de mère en fille, se sont transmis la méthode à suivre pour fabriquer ce délicieux petit fromage. Ce sont les familles dont les chefs actuels ont pour nom: Joseph et Louis Aubin, F.-X. Côté, Jean Ferland, Joseph Gagnon, Jean Goulet, Pierre Plante, Joseph-J. et Joseph-P. Roberge, Narcisse Rousseau. Madame Joseph-P. Roberge dont je viens d'écrire le nom du mari, est née Gosselin et descend d' ne famille qui était l'une des plus anciennes qui ont fabriqué le fromage raffiné à Saint-Pierre. Je dois ajouter qu'il se trouve bien, çà et là, dans les autres paroisses de l'Isle-d'Orléans, quelques familles où l'on fabrique ce fromage, mais, il est exact de dire que le fromage raffiné du commerce se fait tout à Saint-Pierre.

Comme ce fromage ressemble à plus d'une variété de fromage à pâte molle fabriqué en France, je suis d'opinion qu'il est, lui aussi, d'origine française et j'ai cherché à asseoir mon opinion sur des faits. D'abord, je trouve que toutes les familles dont je viens de donner plus haut les noms sont mentionnées comme étant de la paroisse de Saint-Pierre, depuis les premiers temps de la colonie française. C'est ainsi que je relève, dans les registres de cette paroisse qui remontent jusqu'en 1679, le nom de la famille Aubin en 1693, celui de la famille Côté en 1684, celui de la famille Ferland en 1680, celui de la famille Gosselin en 1683, celui de la famille Rousseau en 1680. Les Goulet s'y trouvent un peu plus tard, en 1700, les Plante en 1747, et les Roberge en 1709. Il n'y a que les Gagnon qui sont venus plus tardivement de Château-Richer, après 1750. Comme je l'ai déjà dit, la fabrication du fromage raffiné sur l'Isle-d'Orléans a été commencée dans ces familles à une époque qui s'étend au delà des limites de la mémoire de leurs générations actuelles. Il resterait à prouver que ces vieilles familles fabriquaient de ce fromage en France avant leur émigration au Canada. Or, pour moi, la chose ne fait pas de doute, pour deux raisons. La première, c'est que je trouve, en France, deux départements où il se fait diverses variétés de fromage telles que le Brie,

le Camembert, le Pont-l'Evêque, le Mont-Doré, le Port du Salut, etc., dans des fromageries industrielles et coopératives, mais où il se fait aussi un fromage domestique dont le système de fabrication se rapproche, sur plusieurs points essentiels, de celle du fromage raffiné de l'Isle-d'Orléans. Ce sont les départements de l'Aube et de l'Yonne, parties de l'ancienne Champagne, et ce fromage domestique auquel je fais allusion est le fromage de Soumaintrain, plutôt connu dans le commerce sous le nom de Saint-Florentin et qui est le produit de la vallée de l'Armance. Deux des points qui caractérisent la fabrication du Soumaintrain, sont la mise en présure du lait tout chaud, au sortir du pis de la vache, et sa mise à affiner dans un coffre de bois. Or, l'on retrouve ces deux points dans la fabrication du fromage de l'Isle-d'Orléans.

Un autre indice qui me prouve que ce fromage se fabriquait en France par les colons qui se sont ensuite mis à le fabriquer ici après leur émigration, c'est l'usage du mot "ficèle" ou "fissèle", dont l'on se sert, sur l'Isle-d'Orléans pour désigner le moule dans lequel on met le caillé, au début de la fabrication. Lorsque j'ai entendu, pour la première fois, ce mot désignant un moule en ferblanc perforé, j'ai été fort intrigué jusqu'au moment où je l'ai retrouvé s'écrivant "fescelle" dans "La Maison Rustique du XIXe siècle" et "faisselle" dans la sixième édition de "La Laiterie" de Pouriau. C'est évidemment le même mot que les Français qui avaient d'abord fabriqué ce fromage, chez eux, en France, ont importé ici et dont la prononciation est devenue d'fectueuse sur l'île mais qui, ici comme en France, désigne un moule-égouttoir, autrefois en bois, aujourd'hui en métal, dar a fabrication des fromages.

METHODE DE FABRICATION.

Matière première.—Le fromage raffiné de l'Isle-d'O.éans se fabrique avec le lait le vache entier, c'est-à-dire possédant toute sa crème. Les détails que je vais donner sont indiqués pour une quantité de trois gallons de lait qui doit fournir neuf petits fromages pesant un peu plus de cinq onces chacun, soit trois à la livre, une fois prêts à mettre sur le marché.

Mise en présure.- Le lait est mis en présure à la température qu'il a au sortir du pis de la vache, c'est-à-dire à 90° Fah, et aussitôt que possible après la traite. Cette présure est fabriquée de la manière suivante, par les gens de l'île: On prend une caillette, c'est-à-dire le quatrième estomac d'un veau de pas plus de sept semaines qui ne boit encore que du lait, on la vide, on la lave à l'eau froide, on l'étend sur une planchette, on la sale et la poivre, en la frottant des deux côtés avec un mélange de deux cuillerées à soupe de gros sel et d'une cuillerée à thé de poivre et on la laisse sécher. Lorsqu'on veut s'en servir on la coupe par morceaux assez menus pour passer par le goulot d'une cruche. On prend une pinte d'eau, une demi-tasse à thé de sirop de canne (bonne mélasse), une pleine cuillerée à dessert de gros sel, une pincée de poivre et on fait bouillir le tout pendant dix minutes. Lorsque le liquide est devenu tiède, après qu'on l'a retiré du feu, on le verse sur la présure, on l'introduit dans une eruche que l'on bouche hermétiquement et l'on peut commencer à s'en servir au bout de vingt-quatre heures. On met une moyenne d'à peu près une cuillerée à soupe de cette présure dans trois gallons de lait. La coagulation se fait, généralement, en une demi-heure. Le vase dont on se sert pour mettre cailler le lait est une chaudière en fer-blanc du genre de celles employées pour la traite des vaches, de la contenance moyenne de trois gallons et demi.

Coupage du lait caillé et soutirage du petit lait.—Une fois la coagulation complète, on coupe le caillé en petits cubes de deux pouces avec un couteau quelconque et, à mesure que le petit lait se dégage du caillé, on le fait couler hors du récipient qui contient le caillé, afin de l'en séparer. Ce soutirage du petit lait se complète en deux heures environ.

Egoutlage du caillé. Mise en moule.-Le petit lait étant tout soutiré, on met le caillé dans une espèce d'égouttoir qui sert en même temps de moule et qu'on appelle sur l'île "ficèle" ou "fissèle". C'est à ce moule qu'il a été fait allusion plus haut. C'est un petit vase rond, cu plutôt cylindrique, en fer-blanc, de six pouces de profondeur et de quatre pouces et demi de diamètre, troué comme une écumoire sur tout le fond et autour de la partie cylindrique, jusqu'à un pouce du bord supérieur. Les trous sont espacés d'un demi-pouce les uns des autres et ont un diamètre de trois quarts de ligne. Le vase porte sur son fond trois petites pattes en fer-blanc, d'un pouce de haut, qui ne sont rien autre chose que de petits cylindres d'un demi-pouce de diamètre soudés au fond pour soulever ce dernier afin de permettre au petit lait du fond et du contour de s'écouler du cylindre. (Voir figure 1, planche I.)

Il faut autant de ces moules qu'on se propose de faire de fromages en une fois. Le moment de l'égouttage arrivé, on emplit chaque faisselle de caillé jusqu'au bord, mais sans fouler le caillé, et on jette sur ce dernier une poignée de gros sel ordinaire

pour trois fromages.

Traitement du caillé dans les faisselles.-Les faisselles, une fois remplies, sont placées sur une tôle à bords relevés (espèce de casserole) ayant ordinairement les dimensions suivantes: Longueur 28 pouces, largeur 14 pouces, hauteur du rebord 3 pouces, et pouvant contenir une douzaine de faisselles.

Une fois les faisselles placées sur la tôle (Voir figure 2, planche I), celle-ci est mise sur une table, près d'un poêle, de façon à y être à une température de 70° Fahr. On la soulève plus d'un bout que de l'autre afin de permettre au petit lait qui sort lentement du caillé de s'écouler par une petite ouverture pratiquée dans la partie du

rebord de la tôle qui se trouve la moins haute.

Lorsque la face supérieure du caillé semble bien égouttée, on sort ce dernier du monle et on le place de nouveau dedans en mettant la face qui était dessous d'abord, en-dessus, et l'on applique un peu de sel sur cette nouvelle face, comme on l'a fait sur la première. On laisse le caillé ainsi retourné dans la faisselle jusqu'à ce qu'il soit assez égoutté pour que son volume soit réduit à la moitié de sa hauteur. A ce moment, on procède à sa sortie du moule. On a soin de mettre à terre, sous la table, un vase quelconque pour recevoir le petit lait, dont l'on se sert au cours de la fabrication, comme on va le voir plus loin.

Mise du fromage sur le paillasson et le râtelier.-Une fois le fromage sorti définitivement de la faisselle, on le place sur un râtelier. Voici en quoi consiste ce râtelier sur l'île. Il a quatre pieds trois pouces de longueur et deux pieds trois pouces de largeur. Il se fait en clouant sur deux tringles de la longueur qui vient d'être mentionnée pour le râtelier, et d'un pouce carré, des lattes d'un pouce de large et d'un demi-pouce d'épaisseur, éspacées entre elles d'un pouce. Il y en a à peu près de 20 à 25

par râtelier. (Voir figure 1, planche II.)

Sur le râtelier, avant d'y placer les fromages, on met une petite natte en jone que l'on appelle un paillasson. Cette natte est faite avec des brins de jonc de l'espèce appelée en botanique Jonc épars, Juncus effusus, Bull rush, variété qui se rencontre partout dans les fossés et les terrains humides et qui croît en larges touffes. Pour fabriquer cette natte qui a deux pieds trois pouces de large, on place sur une table environ cent cirquante brins de ce jonc, et on les enfile les uns à côt des autres au moyen d'une forte aiguille garnie d'un gros fil de lin filé à la ferme, puis on arrête bien ce fil chaque côté du pailiasson. On met, de distance en distance, autant de ces fils qu'il en faut pour que la natte soit solide. On s'applique à mettre toutes, à une même extrémité du paillasson, les têtes des brins et à l'autre leur gros bout, afin qu'il n'y ait pas d'espace trop considérable entre chaque brin, ce qui serait cause que les fromages que l'on met très mous sur le râtclier se déformeraient. (Voir figure 2, planche II.)

On met sur le paillasson posé sur le râtelier les fromages à côté les uns des autres, sans qu'ils se touchent. Ce râtelier est placé sur une casserole en tôle ayant exactement les mêmes dimensions que le râtelier et étant munie d'un rebord de deux pouces de haut et, à une de ses extrémités, d'un robinet (chante-pleure, vulge champlure) pour enlever le liquide qui s'échappe du fromage pendant qu'il est sur le râtelier. (Voir

figure 1, planche III.)

Tout cet appareil, paillasson et râtelier superposés sur la casserole, garni de fromages, est placé dans une chambre chauffée à environ 70° Fah., généralement la cuisine, et est suspendu en haut, à un pied du plafond, mais pas au-dessus du poèle, car, là il ferait trop chaud et le gras sortirait des fromages. On tourne les fromages deux fois rar jour. Après qu'ils ent séjourné deux jours sur le râtelier, il faut les laver dans une saumure légère faite en mettant deux poignées de gros sel dans un gallon du petit leit extrait du caillé frais, coupé le même jour ou la veille. On fait ce lavage au moyen d'un linge propre ordinaire. Après l'avoir fait, on met les fromages rangés les uns à côté des autres sur une nappe en toile de lin tissée à la ferme, d'environ 5 pi da de long sur 3 pieds de large, placée sur une table, et on les recourre avec une autre nappe. On les laisse dans cette position pendant deux heures, pour que la toile absorbe leur excès d'humidité résultant du lavage, puis on les replace sur un nouveau paillasson, sur le râtelier. On lave ainsi le fromage tous les deux jours d'abord, ensuite tous les trois ou quatre jours, à mesure qu'il se raffermit, de manière à ce qu'il soit prêt à mettre à l'affinage au bout de quinze jours.

A ce moment, si l'on désire garder un certain nombre de fromages pendant quelque temps avant de les soumettre à l'affinage, l'on n'a qu'à les mettre au frais, dans un endroit non humide et non chauffé, mais où il ne gèle pas, pendant un temps asses

prolongé, sans qu'il en résulte aucun dommage.

Affinage.—Lorsqu'on est prêt à commencer l'affinage, on procède comme suit. On met les fromages dans un vase pouvant les contenir amplement tous, on met dessus assez d'eau froide pour les recouvrir et l'on saupoudre sur cette eau deux poignées de gros sel. On les y laisse pendant vingt-quatre heures, si l'on vient de les ôter du râtelier, mais plutôt de 36 à 48 heures, si l'on a gardé le fromage en réserve pendant quelque temps,

après l'avoir enlevé du râtelier.

Après la mise à tremper on enveloppe chaque fromage dans un morceau carré de toile comme celle des nappes mentionnées plus haut, ayant neuf pouces de côté; on aura soin de mettre sur ce morceau de toile la face qui sera celle de dessus lorsqu'on le mettra en place pour l'affinage; et on ramène les quatre coins sur la face qui sera alors celle de dessous. Les morceaux de toile sont préalablement trempés un moment dans une saumure tiède et simplement tordus. On place les fromeges, ainsi enveloppés, et ayant, à ce moment, un pouce d'épaisseur, dans une boîte ayant à peu près les dimensions suivantes: trois pieds et demi de long, dix-huit pouces de large, ces deux dimensions pouvant varier suivant la quantité de fromages que l'on a à affiner, et quatorze pouces de haut, cette dernière dimension devant toujours être la même, quelles que soient la longueur et la largeur. On perce au fond de cette boîte six à huit trous proportionnellement espacés, eu égard à la dimension de ce fond, et ayant un demi-pouce de diamètre. Dans une be te de ces dimensions on met facilement trois rangées de fromages en largeur sur sept rangées a longueur, chaque rangée étant d'une douzaine de fromages en hauteur soit deux cent cinquante-deux en tout. La boîte une fois ainsi remplie on la recouvre avec une toile de la qualité de celle déjà mentionnée, qu'on a préalablemen: trempée dans une saumure, et on la place dans une cave dont la température doit êue d'environ 45° Fah.

Soins à donner aux fromages pendant l'affinage.—Lorsque les toiles qui enveloppent les fromages commencent à sécher on les humecte avec une légère saumure tiède et on répète cette opération tous les deux jours, et, alors, quand elles commencent à jaunir on les lave à l'eau claire puis on les rincs en mettant un peu de sel dans l'eau. Il est compris qu'on développe et qu'on réenveloppe les fromages à chacune de ces opérations. L'on procède ainsi pendant trois semaines. Au bout de ce temps, la pâte du fromage commence à céder sous le doigt.



Figure 1--Casserole pour râtelier et paillasson.

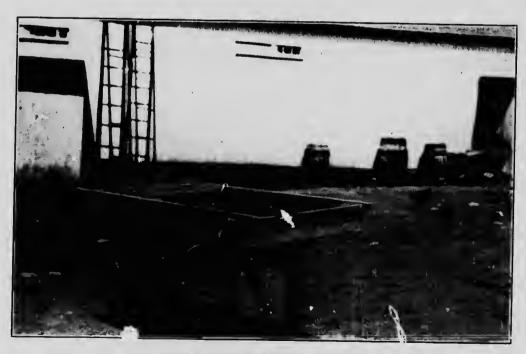


Figure 2-Râtelier et paillasson sur casserole.

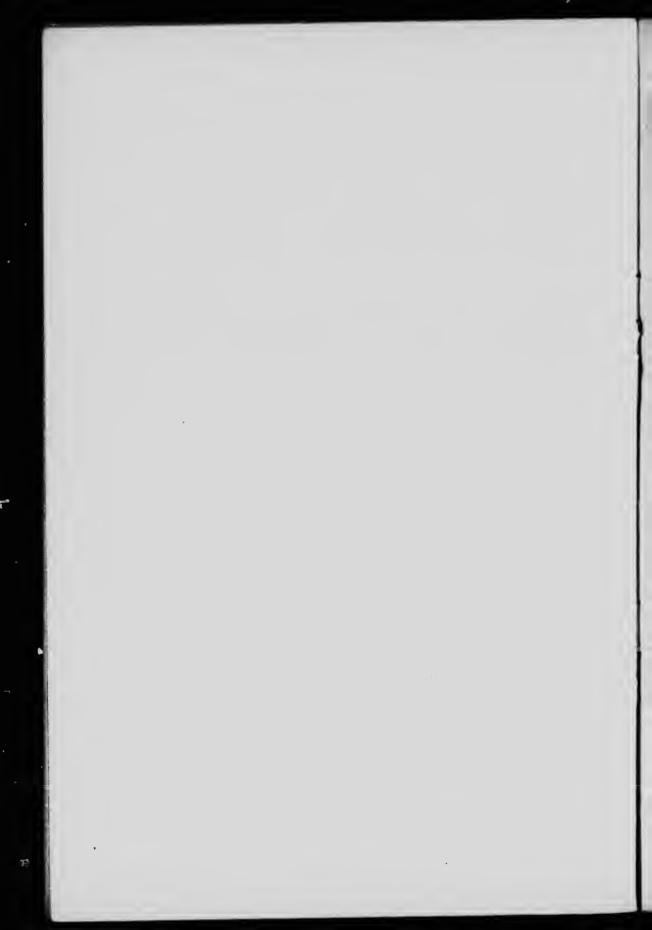




Figure 1-Fromage raffiné.



Figure 2--Madame Joseph-P. Roberge.



Moisissure à éviter.—La chose à éviter par-dessus tout, pendant l'affinage, c'est l'apparition de la moisissure sur le fromage. Pour cela il faut exercer une surveillance journalière. Il peut arriver, si la cave est trop chaude ou trop humide, qu'il se développe sur le fromage de la moisissure (penicillium). Si cela arrive, aussitôt qu'on s'en appropit, il faut développer les fromages et laver les toiles, car cette moisissure ôte besucoup de qualité à la pâte.

Préparation du fromage pour le marché.—Une journée après le dernier lavage et le dernier enveloppement des fromages, c'est-à-dire au bout des vingt et un jours qu'a duré l'affinage, on les enveloppe définitivement. On gratte toutes les parties de la surfame qui ont jouni, afin qu'elle reste toute blanche. On les enveloppe ensuite un par un soit dans du coton de la qualité de celui appelé coton à fromage (chesse cloth) dont l'on se sert pour le cheddar, soit dans du papier parafiné. Chaque fromage ainsi préparé a un diamètre de cinq pouces, une épaisseur d'un pouce et pèse en moyenne cinq onces et un tiers, ce qui donne trois fromages à la livre.

Durée de la fabrication du fromage raffiné.—La durée de la fabrication de ces fromages se résume comme suit, dans le petit tableau que voici:

Mise en présure et coagulation.	houre
Coupage du cattle et soutirage du netit lair	hamman
Devuttage du caille dans les faisselles	44
Duree du sejour sur les râteliers.	
Duree de l'aminage.	44
Total de la durée de la fabrication complète, 36 jours 121 herr	nos.

REMARQUES GENERALES.

Ceux qui connaissent le mode de fabrication des fromages à pâte molle ordinaires, tels que le Brie, le Camembert, etc., sont en mesure de voir combien est différente leur fabrication de celle de notre "fromage raffiné". Au commencement de la présente monographie, j'ai fait allusion à la similitude que présentent certains points de la fabrication du "fromage raffiné" avec quelques-uns de ceux du Soumaintrain ou Saint-Florentin français. Voici ce que dit, en décrivant la fabrication de ce dernier dans le Journal d'Agriculture pratique, M. Pierre Larue, à qui je me permets d'emprunter les lignes suivantes absolument applicables à notre fromage:

Le caillé ainsi obtenu rapidement offre cet avantage d'englober toute la matière grasse du fromage, ce qui contribue pour beaucoup à lui donner sa valeur nutritive, son fondant et sa facilité de conserver les aromes. On sait, en effet, que les matières grasses retiennent facilement les odeurs.

L'affinage ou le passage des fromages, comme on dit dans le pays, a surtout pour but de décoaguler la caséine et de faire fermenter le lactose pour donner une pâte molle, non élastique, des produits plus digestibles, plus parfumés, plus appétissants.

Cette transformation interne du fromage est la tâche de la diastase qualifiée de caséase et de microbes appartenant au genre Tyrothrix. Ces derniers agents de fermentation dégagent des produits gazeux et en particulier de l'ammoniaque. Ils exigent un milieu privé d'oxygène C'est pourquoi l'affinage du Soumaintrain a lieu dans des coffres. L'atmosphère ammoniaeale ainsi obtenue offre encore l'avantage d'aider à la solubilis; tion de la caséine."

Caractère du fromage raffiné de l'Isle-d'Orléans,-Comme on l'a vu plus haut, le fromage raffiné ne doit jamais présenter de mucédinées (moisissures). Il est d'une couleur blano crème extérieurement, d'une teinte crème plus accentuée à l'intérieur; la pâte homogène est douce, onctueuse. Lorsque sa fermentation est faite comme elle doit l'être, elle ne coule pas au moment où elle est au bon point pour être mangée. Elle est fondante à la bouche et dégage une très forte odeur ammoniacale franchement désagréable à l'odorat. Tel que déjà dit, ces fromages ont cinq ponces de diamètre et un pouce d'épaisseur. (Voir figure 1, planche IV.)

On ne les fabrique que depuis le 15 septembre jusqu'au 15 mars environ.

Analyse.-J'ai pensé qu'il serait intéressant d'avoir l'analyse chimique exacte de notre fromage raffiné, et je dois celle que j'en donne ici à l'extrême obligeance de M. A. L. Tourchot, chimiste, chef du laboratoire officiel de la province de Québec, l'cole de Laiterie, Saint-Hyacinthe, qui a bien voulu la faire, à ma demande, ce pourquoi je lui offre, ici, mes sincères remerciements.

lui oure, ici, mes sincores residentes	53.89%
Eau. Solide total. Solide total.	46.18%
Solide total	OK .950/.
Gras	20.83%
Composition du solide non gras. Caséine ou albumine et sels solubles dans l'eau chaude	5.02% 15.81%
Ammoniaque libre et sels anmoniacana Capitana	0.701% 2.77%
Azote total	1.71%

PROFIT RETIRE DE CETTE FABRICATION.

li reste maintenant à se rendre compte de ce que rapporte l'industrie du fromage raffiné aux cultivateurs de la paroisse de Saint-Pierre qui s'y livrent. Pour ce faire, je vais établir la valeur du lait sur l'Isle-d'Orléans pendant la saison de fabrication, le coût du matériel et des accessoires nécessaires pour la fabrication, de la maind'œuvre qu'elle requiert, puis le prix auquel se veudent ces fromages, le tout d'après des chiffres fournis par les fabricants cux-mêmes.

Comme les cultivateurs de Saint-Pierre n'ont pas la commodité voulue pour vendre leur lait aux consommateurs de la ville, étant donnée leur position d'insulaires, soumis à la nécessité de beaucoup de voiturage et de transport en bateau, ce lait n'a pour eux qu'une valeur de douze centins le gallon sur l'île, alors qu'il vaudrait vingt-cinq centins

Quant au matériel requis pour la fabrication il consiste en faisselles qui coûtent en gros, à la ville. 10 centins chacune, soit \$1.20 la douzaine, tôles pour mettre égoutter les faisselles, 75 centins chacune, râtelier, 60 centins chacun, casseroles à râtelier, \$2.00, paillasson, 20 centins, morecaux de toile, 3 centins chacun, nappes en toiles, \$1.00.

Ou dépense à de centin pour le sel employé pour une douzaine de fromages, 1 centin pour le papier parcheminé ou le coton pour envelopper chaque douzaine et la main-d'œuvre pour la fabrication d'une douzaine de ces fromages est évaluée à 8 centins.

Le fromage se vend, en gros, à Québec, une piastre la douzaine. Avec les chiffres qui viennent d'être établis, il est facile de calculer ce que coûte le fromage raffiné au fabricant et quel profit il lui rapporte.

Pour en faire une douzaine il faut 4 gallons de lait qui, à 12 centins l'un représentent une valeur de 48 centins. La douzaine coûte, en plus, au fabricant pour le sel, le papier ou coton à envelopper et la main-d'œuvre, 9è centine, soit en tout pour la douzaine \$0.572. La présure, nous dit-on, coûte si peu, qu'on la considère comme une quantité néglier ble.

Si, mainte unt, l'on prend en considération le coût du matériel, l'on arrive, pour une installati a moyenne permettant de fabriquer 150 douzaines de fromages par

sai.on, aux chiffres suivants:

2	dousaines de faisselles à \$1.20 la dousaine.	4 9 40	
- 4	voie pour mettre égoutter les faisselles	0 75	
2	râteliere à 0.40 chacun casseroles à râtelier, à \$2.00 chacune	2 00	
-7	palliassons a 40.30 chacun.	4 00 1 40	
90	morceaux de tolle pour l'affinage, à 3 centine chemin	1 05	
•	nappes en toile, à \$1.00 chacune.	2 00	
	Total	\$13.60	

En calculant l'usure de ce matériel, au cours de la fabrication annuelle, à 10% de sa valeur, ceci nous fait à ajouter aux dépenses encourues pour fabriquer 150 douzain de fromages, \$1.36, à peine 1 centin par douzaine, ce qui porte le coût total de production de chaque douzaine à 0.582 centins, soit en chiffres ronds 0.59 centins.

Or, comme la dousaine se vend en gros \$1.00, le profit est de 0.41 centins.

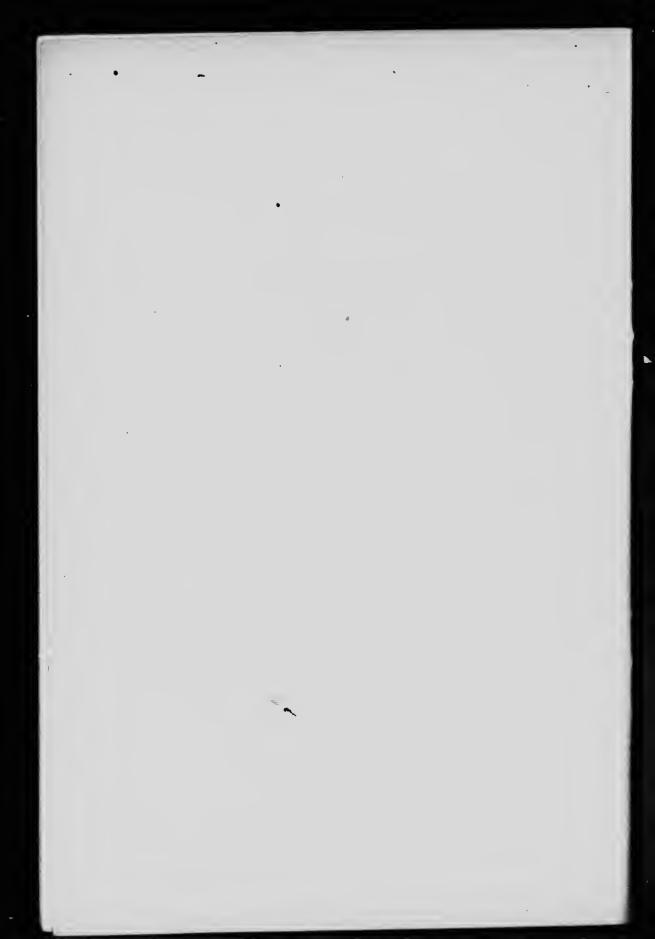
Comme il se fabrique à Saint-Pierre de 1,200 à 1,500 douzaines de ces fromages, soit une moyenne de 1,850, par saison, cette industrie donne aux dix familles qui l'exercent la somme de \$553.50 de profit, soit \$55.30 par famille, sur 5,400 gallons ou 54,000 lbs. de lait convertis en fromage raffiné, ce lait se trouvant vendu 25 centins du gallon, dont 10 centins restent nets dans les mains des fabricants. Cela met, d'après notre manière de calculer dans les fromageries ordinaires, le lait à \$2.50 du 100 lbs.

A chacun le sien.-En terminant cette monographie du fromage raffiné de l'Isled'Orléans, il me reste un agréable devoir à remplir, celui de présenter à mes lecteurs, le portrait de madame Joseph-P. Roberge, l'ui.e des meilleures fabricantes de fromage raffiné de la paroisse de Saint-Pierre. (Voir figure 2, planche IV.)

Comme je l'ai déjà dit, madame Roberge appartient à la famille Gosselin dont les membres ont été, de génération en génération, classés parmi les plus habiles fabricants.

Si j'ai été à même d'intéresser mes lecteurs par le présent travail, c'est à la grande obligesuce de madame Roberge et de son complaisant et sympathique mari, monsieur Joseph-P. Roberge, que je le dois. Pendant diverses entre ves et au moyen d'une correspondance assez volumineuse qui en est résultée. j'ni pu obtenir d'eux tous les détails que l'on vient de lire. A une manière très facile et très heureuse de s'exprimer que possède madame Roberge, se joint, de sa part, la faculté de savoir bien clairement énoncer ses idées lorsqu'il s'agit de les communiquer par correspondance. C'est grâce à ces deux qualités jointes à l'extrême complaisance de monsieur Roberge, qui a poussé la boune volonté jusqu'au point de veuir avec madame Roberge, m'apporter, à Sainte-Pétronille, tout le matériel dont il a « é question dans cette monographie, que j'ai été en mesure d'abord de l'écrire, puis d'avoir des photographies qui m'ont ermis d'illuster mon travail au moyen des gravures qu'il contient.

de termine en leur présentant tous mes remerciements.



THE RESIDENCE RESIDENCE TO BE 14 DESCRIPTIONS.

W ^P		E TOTAL	4.00	
o ato do Sublica			\$- 01\$	
1907 15		er ^{ri} air Vi	Zerine Ricción o	
1907 1909 22	Fall place of the party of the			
1910				
1911 1911 191 191	The state of the s	ia (ik) or dali	rignes de leit gen	المساء ا
THE STATE OF THE S	in the floor and the contract of the contract	ar la fabrication ju che laitière. I' ballage de	bensel 4 gazaras et derre	lohou.
1012 3 1018 3	CIRC	TUEATAME.	o de la companya de l	
3010 3011 1911	g p to to do la	reste des remates	-No des vaches la	20 20 E PAGE
1918 1938	TOPLICAT	IONS SPECIALES.		
1911	Cost tita-russ a uv	11. le troisième benffr		

Lie bulletine numéros 20, 23 et 31 serent fournis à tent gerint de la larrerie én de fromagarie en hombre sufficant pour distribution à tous les potrons de la fabrique.

